



Arrêté Préfectoral du 21 avril 2021: Arrêté préfectoral : installations classées pour la protection de l'environnement

Un arrêté préfectoral a été émis ce jour le 21 avril 2021 par la préfecture.

Cet arrêté met en demeure l'exploitant de remblai du Montry à se mettre en conformité avec les contraintes et obligations environnementales liées à son activité d'ICPE.

Ce résultat a été obtenu grâce aux diverses procédures engagées auprès des services de l'Etat.

Documents

[Arrêté préfectoral : installations classées pour la protection de l'environnement](#)